

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1556

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

401 015 938 RCS Lyon.

HUMANDO.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 131714,25 EUR.

Adresse : 2, Rue Henri Legay, 69100 Villeurbanne.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : HUMANDO Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 2 Rue Henri Legay 69100 VILLEURBANNE Capital : 131 714,25 € Numéro unique d'identification : 401 015 938 Lieu d'immatriculation : RCS LYON Société absorbée : HUMANDO COMPETENCES Forme : Société par actions simplifiée (Société à associé unique) Adresse du siège : 2 Rue Henri Legay 69100 VILLEURBANNE Capital : 394 370 € Numéro unique d'identification : 818 375 958 Lieu d'immatriculation : RCS LYON Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 1 986 198 € Passif : 2 224 468 € Actif net : -238 270 € Rapport d'échange des droits sociaux : néant Montant prévu de la prime de fusion : néant Date du projet commun de fusion : 21 novembre 2025 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : - le 24 novembre 2025 au Greffe du Tribunal des Activités Economiques de LYON au nom de la société HUMANDO - le 24 novembre 2025 au Greffe du Tribunal des Activités Economiques de LYON au nom de la société HUMANDO COMPETENCES Les créanciers des sociétés participantes dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et les délais prévus par les articles L.236-15 et R.236-11 du Code de commerce..